

Saison d'été – saison touristique

(le plus important en résumé)

Passeport pour animal de compagnie

Seul le nouveau modèle est valable pour les passeports délivrés à partir du 29 décembre 2014.

Vaccination contre la rage

Les animaux doivent être vaccinés au plus tôt à l'âge de 12 semaines et au moins 21 jours avant l'importation.

Pour les jeunes chiens moins que 12 semaines accompagnés de leur mère il y a des règles spéciales. (à trouver sur le site de l'OSAV)

Chiots

L'importation et le transit de chiots âgés de moins de 56 jours sont strictement interdits, à moins qu'ils voyagent accompagnés de leur mère ou d'une mère nourricière.

Queue courte

Les races de chiens qui naissent habituellement avec une queue courte, comme le Bouledogue Français, doivent aussi avoir une attestation du SAAV dans le nouveau passeport. Il n'est pas prévu d'exception et cette mention dans le passeport permet d'éviter des problèmes lors du passage à la douane.

Commerce de chiens

Les importations de chiens avec l'intention de les transmettre à des tiers sont considérées comme importations commerciales, même s'il n'en résulte aucun gain financière.

Texte original allemand / 0415/sth

Traduction 0415/gh